

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 NOVEMBRE 2019**Objet : ASSOCIATION POLE SUP'01 : DEMANDE DE SUBVENTION 2020**

Membres élus présents : MM. BAILLY – BERTILLOT – BORTOT – BUGAUD - DELLABLANCHE – FONTENAT – FRATTA – GALLET – GINOT – JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON - MONNET – NALLET – PRADEL – VERNE - VILLARD

Membres associés présents : MM. CORBIOLI – DUCLOS-COLAS - LAMY – MAULET - PIERROT – PREVALET - VIALLO

Intervention de Philippe Verne, Vice-président

L'Association Pôle Sup'01 dont la CCI est l'un des membres fondateurs aux côtés de CA3B, du Conseil Départemental, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des établissements d'enseignement du département, intervient depuis plusieurs années sur la promotion et le développement de l'enseignement supérieur ainsi que sur la politique de la vie étudiante.

Des actions ont été menées dans ce sens et des services ont été développés (guide étudiants, événements inter-établissements, services logement et emploi).

Pour l'année 2019, la Chambre a été sollicitée par Pôle Sup'01 et a alloué lors de la dernière Assemblée Générale du 30 septembre une subvention de 5 000 €.

Les objectifs 2020 restent fixés autour de l'amélioration des conditions de vie étudiante et de la contribution au développement de l'enseignement supérieur dans le département.

Par courrier en date du 30 septembre dernier, l'association sollicite à nouveau la Chambre pour une contribution financière de 5 000 € sur un budget global prévisionnel de 53 500 €. Le Conseil Départemental et CA3B sont également sollicités pour une contribution qui s'élève respectivement à 15 000 € et 10 000 €.

Au regard de l'implication de la Chambre dans le fonctionnement de l'Association Pôle Sup'01 et de l'importance de participer à l'animation de la vie étudiante dans le département, il vous est proposé que la contribution financière de notre Compagnie s'élève à 5 000 € pour l'année 2020.

L'Assemblée,**-vu l'exposé de Philippe Verne, Vice-Président Secrétaire,****-et au regard de l'implication de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain dans le fonctionnement de l'association Pôle Sup'01 et de l'importance de participer à l'animation de la vie étudiante dans le département,****donne son accord pour l'octroi d'une subvention de 5 000 € pour l'année 2020.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

